

La CGT souhaitait revenir sur plusieurs thématiques.

La volumétrie des agents présents. Pour la CGT, seule la présence (hors possibilités de télétravail) des agents requis aux missions essentielles est nécessaire dans les services, par roulement si possible, le temps de l'accomplissement de la mission exercée.

La Drfip 13 confirme ce choix.

Sur le nombre d'agents présents (ou le pourcentage) comparé sur des missions de même nature : La Drfip 13 continue son étude pour relever d'éventuelles discordances(sous-entendu risque d'abus présentiel sur injonction de chefs de service). La Drfip nous assure aussi tenir compte de l'adéquation des moyens aux besoins recensés. Pour la CGT, c'est en effet une bonne compréhension de la logique de prévention qui d'une part doit participer au confinement obligé d'un maximum d'agents et d'autre part permettre d'assurer la continuation des missions de service public.

Les remontées que nous avons des services montrent que dans l'ensemble, cette compréhension d'une présence minimale in situ est appliquée. Tant mieux.

Concernant la réouverture de l'activité des SDE, la CGT, forte de l'argumentaire fourni par les agents du département, à interrogé la Drfip13 sur le bien fondé de cette réouverture. La Drfip 13 se cantonne à l'application d'une décision émanant de la DG.

Cette décision de la DG est quasi-incompréhensible au regard des arguments avancés nationalement.

La CGT a obtenu que le recensement des agents devant être présents soit fait par roulement et uniquement sur les missions prioritaires. La Drfip insiste sur le fait que la mobilisation des agents requis doit se faire dans les mêmes conditions que les autres services.

Un point métier doit être fait en amont de la reprise prévue lundi, avec mise à jour quotidienne et adaptation des moyens aux besoins dès les premiers constats effectués sur le traitement des missions prioritaires.

Il n'est donc pas question de la présence physique de tous les agents à l'exception des empêchés, mais seulement de ceux requis sur les tâches prioritaires identifiées et par roulement.

Point sur le croisement des données Paca et Corse sur d'éventuelles suspicions d'agents atteints par le Covid 19 et qui auraient participé à des sessions de formation professionnelle.

Cette demande de la CGT est en cours de traitement par le service RH.

La CGT a demandé des explications sur l'éventuelle intervention du contrôle fiscal dans le remboursement des crédits TVA (circuit long), la direction s'engage à faire un point demain.

Infos métiers : La CGT a renouvelé sa demande d'être destinataire des notes de service « métier ». Cela permet ainsi de répondre aux agents qui nous sollicitent en même temps que d'avoir le même niveau d'information dans le cadre du « dialogue social ».

Attribution de tickets restaurant pour les agents privés de cantine administrative, nouvelle demande de la CGT : pour la Drfip 13, c'est la DG qui décide (alors que des textes existent!).

Pas d'information sur des cas de collègues diagnostiqués positifs au covid-19 sur la Drfip 13

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [COVID-19](#)

- [A](#)
- [+A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
